

- COMMUNE DE BOFFRES -

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2022 – A 19H00**

Convoqués : 11 élus

Présents : H. JUGE, Ch. CHAUCHARD, J. RIAILLON, C BLONDEL (19h40), A CLEMENT, P BEROUD, H CUCCIA, B. JULIEN, A. ARNDT

Secrétaire de mairie : Amandine VOLLE, assistante

Absent(e) excusé (e) : B. LEGLENE, secrétaire de mairie, Nathalie ORBAN, Mme Camille BEURAERT, secrétaire par intérim, M. DESBOS,

Procuration(s) : M. DESBOS pour Jean RIAILLON

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Rappel de l'ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV de la séance du 23 Novembre 2022
- 2- Adressage
- 3- Subvention projet séjour EPHAD
- 4- Convention la Tribu
- 5- Loyer cabinet médical
- 6- Tarification locations salles communales
- 7- Convention de participation aux frais pour outil optimisation bases fiscales ménages
- 8- Questions diverses :
 - Abattage des arbres HLM les Sapins
 - Dérogation école
 - Installation panneaux photovoltaïques mairie et ancienne école
 - Taxe sur les logements vacants : faute de temps, non traité. Sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil
 - Débat projets éligibles DETR DECIL 2023

Préambule au Conseil Municipal :

Monsieur le maire présente la nouvelle organisation du secrétariat en absence de la secrétaire Béatrice LEGLENE, avec l'arrivée de Camille BEURAERT, secrétaire par intérim, à raison de 2 jours par semaine.

Il est rappelé aussi l'aménagement des horaires d'Amandine VOLLE pour venir en soutien au secrétariat, en complément de ceux définis en septembre dernier, soit jusqu'à 4 ½ journées par semaine.

D'éventuelles modifications d'ouvertures de la mairie sont à l'étude.

1- CR DELIBERATIONS & DECISIONS

Points ODJ abordés et commentaires	Décisions
1- Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2022 Le PV de conseil est diffusé aux conseillers	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2022, par 8 voix pour 1

- COMMUNE DE BOFFRES -

<p>5- Loyer cabinet médical Fixation du montant du loyer du local communal, 2 rue des Moulins, 07440 BOFFRES</p> <p><i>Re transcription des débats</i> : Monsieur le maire rappelle les travaux réalisés et les bases de calcul du loyer (évaluation au m²)</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- APPROUVE la proposition de fixer le montant de loyer hors charges à 347,60€ (ancien loyer = 272.60€) mensuel hors charges et caution, par 10 voix pour</p> <p>Applicable au 1^{er} janvier 2023, et autorise Mr le maire à mettre à jour le bail (par avenant)</p>
<p>6- Tarification locations communales Après étude énergétique et comparative, il est proposé la validation d'une proposition d'ajustement des tarifs des locations des locaux communaux sur la base du document « Règlement et Tarifs Salle des fêtes, matériels et locaux Communaux de Boffres V00 »</p> <p><i>Re transcription des débats</i> : pour mémoire les tarifs de location des matériels ont fait l'objet d'une délibération précédente (04-2022)</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- APPROUVE la proposition présentée, par 10 voix pour</p> <p>Le règlement, les tarifs seront présentés dans le PV du Conseil, le règlement et les formulaires de réservation disponibles en mairie et sur le site internet</p>
<p>7- Convention de participation aux frais pour outil optimisation bases fiscales ménages Sur proposition CCRC, signature d'une convention pour mise en œuvre d'un outil d'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation.</p> <p>Les objectifs de cette mission sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'équité fiscale, - l'optimisation des ressources fiscales des communes, - l'anticipation de la révision des valeurs locatives d'habitations prévue effective pour 2026, - une fiabilisation des données relatives à l'occupation ou à l'état de certains bâtis. <p><i>Re transcription des débats</i> : Agnès CLEMENT et Pierre BEROUD s'interrogent quant au financement d'une procédure de recouvrement déléguée à un prestataire, et non restant à charge de l'Etat,</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- APPROUVE la proposition présentée, par 6 voix pour, 3 contre, 1 abstention, d'adhésion de la commune à la convention en objet</p> <p>Le montant de la participation communale s'élève à 126.60€ (0.20ct / habitant, base 633) et comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement et la formation, à la charge de Rhône Crussol (2 personnes), - la licence individuelle annuelle, <p>Cette prestation d'accompagnement s'échelonne sur 4 ans.</p> <p>Le conseil désigne Mrs Hubert JUGE et Jean RIAILLON pour suivre cette formation, ainsi que, si possible, un agent du secrétariat de mairie</p>

- COMMUNE DE BOFFRES -

	<p>une abstention</p> <p>Le PV signé sera disponible en mairie et sur le site internet</p>
<p>2- Adressage Postal :</p> <p>Conformément aux dispositions prévues dans la délibération 05-2022, le CM valide le travail de recensement des adresses postales de la commune effectué par les élus et services en charge</p> <p><i>Retranscription des débats :</i> une formation permettra l'entretien de la base de données (BAL)</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- APPROUVE la proposition de dénomination des voies communales, par 10 voix pour</p>
<p>3- Subvention projet séjour EPHAD :</p> <p>Participation solidaire des communes du plateau pour un séjour au lac d'Issarlès et la réalisation d'une biographie de 12 résidents</p> <p><i>Retranscription des débats :</i> projet exceptionnel soutenu par les 4 communes du CA (Alboussière, Champis = 300€ pour le séjour, St Sylvestre = accompagnement projet Biographie)</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Amicale du Grand Pré) de l'EPHAD d'Alboussière, pour</p> <p>300 € pour le séjour au lac d'Issarlès au profit des résidents de l'EPHAD et 0 € pour la biographie</p> <p>par 10 voix pour</p>
<p>4- Convention la Tribu : proposition de convention 2023</p> <p>Si validé, la mairie de Boffres participera à hauteur de 27 592 euros</p> <p><i>Retranscription des débats :</i></p> <p>Agnès CLEMENT rappelle les modalités de la convention qui s'entend pour Boffres avec 2 animateurs tous les soirs (périscolaire) sur la base des heures d'intervention</p> <p>L'offre correspond au nombre d'enfants concernés en 2022/2023 et répond à l'attente des parents</p> <p>Le financement CCRC est d'environ 26 800€ (via la CLECT)</p> <p>La Tribu devrait proposer prochainement une rencontre pour un bilan des activités portées en 2022</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- APPROUVE le partenariat avec la Tribu et sa participation fixée à 27 592 euros, par 10 voix pour et autorise Monsieur le maire à signer la convention</p>

- COMMUNE DE BOFFRES -

NB : les délibérations complètes, seront présentées dans le PV du conseil,

2- Questions diverses :

• Point Abattage des arbres HLM les Sapins

La haie de sapins bordant la D219 à l'entrée Nord du village (face au cimetière) a atteint une taille très importante. Ces arbres représentent une possible menace lors d'événements climatiques catastrophiques et une gêne pour les habitants des HLM. Une opportunité d'un chantier privé d'abatage d'arbres à proximité est offerte par l'entreprise COFORET. Celle-ci s'engagerait à abattre les dits sapins sans frais hors la récupération du bois dont la valeur payera le travail.

Il serait ensuite décidé de les remplacer par une nouvelle végétalisation, tels des fruitiers par exemple.

Selon l'avis favorable du conseil, il sera donné suite pour l'abatage et sélection des futures essences d'arbre,

Retranscription des débats : le conseil est favorable à lancer le projet dès que possible.

• Débat sur les dérogations école :

Monsieur le maire et Agnès CLEMENT présentent le contexte.

Actuellement, des enfants boffraïns sont scolarisés dans des écoles de communes voisines. Et vice et versa, des enfants de communes voisines sont scolarisés à l'école publique de Boffres. Dans certains cas, si équité de fréquentation (1 enfant Boffres dans l'école d'une autre commune = 1 enfant de cette autre commune scolarisé à Boffres) alors pas de contribution financière.

Dans le cas où pas d'équité, comme Boffres, certaines communes pourraient demander une contribution annuelle.

Besoin de l'avis du conseil pour définir une politique communale,

Retranscription des débats : Une règle restrictive ne semble pas souhaitée, ni la validation d'office de demande de dérogations. Les élus proposent une étude des demandes au cas par cas.

• Installation panneaux photovoltaïques (PV) mairie, ancienne école et école publique

Cet échange permet l'expression des avis des élus dans le cadre des projets communaux suivants :

- **Projet PV mairie** : Installation suivant offre Energie Rhône Vallée (voir présentation 25 octobre 2022). Cette offre s'entend sans investissement communal. Le coût est porté par le promoteur pour un projet de 32KW. La commune ne bénéficiera que d'une recette modique (100 à 150€/an) et l'héritage de l'installation dans 20 ans. Il n'est pas avantageux pour la commune de prendre en charge ce projet compte tenu du coût d'investissement et du faible besoin en autoconsommation. Ce projet reste vertueux en regard des enjeux PCAET du territoire.

Selon l'avis du conseil, une délibération en faveur de l'offre ERV sera proposée au conseil de janvier.

- COMMUNE DE BOFFRES -

Retranscription des débats : le conseil est favorable pour un déploiement en 2023 (à délibérer en janvier)

- **Projet PV ancienne école rue des Fontaines** : 3 offres à consolider (SDE07, SUNFORWATT, Eco-Habitat). Ce projet de faible capacité (15 KW) serait financé par la commune. L'amortissement serait assuré par la revente de la production électrique. Un plan d'amortissement sera présenté pour un investissement d'environ 27 000€, pour une recette globale sur 20 ans d'environ 46 000€
Selon l'avis du conseil, les études feront l'objet d'évaluation et de sélection début 2023 avant déploiement, conformément aux règles des marchés publics,

Retranscription des débats : le conseil est favorable à initier les études en 2023

- **Projet PV Halle place de la gare** : possibilité de lancer une étude de faisabilité pour une halle couverte parking mairie
Selon l'avis favorable du conseil, l'étude serait initiée,

Retranscription des débats : le conseil est favorable pour une étude en 2024. Corinne BLONDEL rappelle son désaccord pour un projet dont le visuel serait mal intégré au village

- **Projet PV sur école publique** : Boffres a candidaté pour l'équipement du bâtiment via un dispositif territorial CCRC porté par le SDE07 (délibération CR 01-2022). Boffres ne peut déployer le dispositif qu'après rénovation de la toiture d'accueil
Selon l'avis du conseil, le projet de rénovation du toit sera inscrit aux projets communaux et de demande de subvention

Retranscription des débats : le conseil est favorable à la rénovation du toit avant étude PV

- **Débat projets éligibles DETR-DESIL 2023**

Suite à 1^{ère} analyse proposée au conseil, seraient éligibles en 2023 :

1. Rénovation toiture école publique (causes détérioration, isolation et pré requis avant le projet Photovoltaïque / déploiement intercommunal)
2. Végétalisation des ruelles centre bourg (étude service CCRC et devis en cours)

Retranscription des débats : consensus du conseil pour valider les points 1 et 2. D'autres points évoqués ne seront pris en compte que si éligibles aux subventions,

1- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

10/01/2023, salle des fêtes, 19h, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Vu pour être affiché le 20/12/2022, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE

